



Vendredi 8 octobre

Conseil Municipal du 7 octobre : Rouen, une ville où il fait bon vivre.

Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, adoption du plan d'actions UNICEF dans le cadre de la candidature de Rouen au titre de la « Ville amie des enfants », mise en place d'un parcours de santé sur l'Île Lacroix en partenariat avec l'Université de Rouen... La Ville de Rouen s'engage auprès de ses habitants pour créer un cadre de vie agréable et apaisé pour toutes et tous. En parallèle de ces engagements, la Ville de Rouen entend proposer des projets à long terme, visant à structurer et faire rayonner le territoire de manière durable : approbation de l'ambitieux Projet Partenarial d'Aménagement du Quartier Saint-Sever Nouvelle Gare, mise en œuvre du projet du Centre Malraux 2021-2025... La Ville par ailleurs continue ses efforts en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la démocratie participative : attribution du nom de Marie Marvingt à la piscine dite « du Boulingrin » et la future station TEOR, dénomination du square Elisabeth CHIROL situé dans le quartier Saint-Nicaise, et création de 7 ateliers de quartiers.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : *« Pour faire de Rouen un territoire où il fait bon vivre, où chacune et chacun a sa place, le Conseil Municipal de Rouen a adopté le 7 octobre plusieurs délibérations majeures, dont notamment la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Une Ville où il fait bon vivre, c'est également une ville qui prend soin, qui protège, et qui prend le temps de répondre aux besoins des plus jeunes. Tel est le sens de notre candidature auprès de l'UNICEF en tant que « Ville amie des enfants ». Mais, penser un territoire à l'aune du changement climatique, c'est également proposer une vision, et des projets structurants pour l'avenir. L'approbation du Projet Partenarial d'Aménagement du Quartier Saint-Sever- Nouvelle Gare et le Projet Centre Malraux s'insèrent dans cette temporalité beaucoup plus longue. Par ailleurs, la place des femmes dans l'espace public est toujours au centre de nos préoccupations, et, comme nous nous y étions engagés, nous continuons d'attribuer à des places et à des bâtiments publics des noms de femmes. Enfin, la transformation des « Conseils de Quartiers » en « Ateliers de Quartiers », bien au-delà du changement sémantique, marque une étape importante pour impliquer toujours davantage les Rouennaises et les Rouennais dans la fabrique de la ville. Une ville où il fait bon vivre ! »*



ROUEN.FR

Cabinet du Maire

Contact presse

presse@rouen.fr

02 35 08 86 53

Rouen, une Ville qui prend soin et qui protège.

Adoption de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (2021-2024).

La sécurité est une compétence de l'Etat. La Ville joue un rôle, délimité par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Elle est définie au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), piloté par le maire, et déclinée dans le cadre d'une convention de partenariat : la STSPD, le document de référence qui définit les priorités d'actions ainsi que des réponses opérationnelles pour remédier aux problématiques.

Un diagnostic a ainsi été réalisé pour définir les priorités du nouveau STSPD. Le contexte sanitaire de ces deux dernières années a néanmoins rendu difficile cet exercice, notamment pour l'année 2020, marquée par deux confinements successifs. Les principaux points du diagnostic sont les suivants :

- Augmentation globale de la délinquance ;
- Apaisement du Quartier de Reconquête Républicaine concernant la délinquance de proximité, notamment grâce à l'importante mobilisation des acteurs du territoire. Le quartier reste tout de même impacté par les divers trafics de stupéfiants ;
- Présence de phénomènes d'ivresse sur la voie publique et dans l'hypercentre, notamment la nuit, et de nuisances induites par les conduites festives mal maîtrisées ;
- Existence de problématiques complexes aux conséquences parfois dramatiques pour les familles (les addictions, les troubles mentaux et les violences conjugales et intrafamiliales).

Face à ce constat, 4 thématiques majeures ont été identifiées par l'ensemble des partenaires pour la STSPD:

- La tranquillité publique ;
- La protection et la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs ;
- La régulation de la vie nocturne ;
- La lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales.

La décision de la part du Conseil Municipal d'adopter ce STSPD est la traduction d'une volonté d'agir en prévention et en proximité en prenant appui sur la qualité des politiques jeunesse, sociale, de santé, culturelle et sportive, économique et d'insertion.

Adoption du plan d'actions UNICEF dans le cadre de la candidature de Rouen au titre de la « Ville amie des enfants ».

Le 31 décembre 2020, la convention entre la Ville de Rouen et l'UNICEF au titre de « Ville amie des enfants » est arrivée à son terme. C'est pourquoi, lors de la séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2020, la Ville a déclaré son intention de renouveler son adhésion à cette démarche.

Dans le cadre de sa candidature, la Ville de Rouen a élaboré, en collaboration avec UNICEF France, un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur la base des propositions d'engagements.

S'intégrant pleinement dans les objectifs du Projet Educatif de Territoire de la Ville, le plan d'action s'articule autour des mesures principales suivantes :

- Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents ;
- Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes ;
- Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés ;
- Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons ;
- Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes ;
- Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté ;
- Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire ;
- Accompagner les parents face aux défis de l'adolescence ;
- Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes pour les associer aux projets de ville ;
- Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans ;
- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville.

Cette volonté de prendre des engagements forts afin de faire respecter les droits de l'enfant sur son territoire fait écho à de nombreux dispositifs que la Ville de Rouen a engagés : élargissement du dispositif « la rue aux écoliers », obtention du label cité éducatives pour les quatre quartiers des Hauts de Rouen, renaturation des cours d'écoles, ouverture des cours d'école pendant les congés scolaires...

Mise en place d'un parcours de santé sur l'Île Lacroix en partenariat avec l'Université de Rouen.

La Ville de Rouen a souhaité mettre en place, en divers lieux de son territoire, des parcours sport-santé visant à favoriser, autour de valeurs de solidarité, de tolérance et de santé, la création de lieux inclusifs pour la pratique sportive et de bien-être.

Le projet consiste en la réalisation d'une étude prospective pour aménager un parcours d'activité physique inclusif de demain sur le site de l'île Lacroix. Mobilisée autour de ces questions, l'Université de Rouen et notamment le CETAPS (Centre d'Etudes de Transformations des Activités Physiques et Sportives) va accompagner la Ville de Rouen dans ce projet.

Il s'agira, notamment, de faire des propositions d'aménagement et d'animation des quatre îlots et de la façon de les relier. Pour formuler ces propositions, le CETAPS mobilisera les données des enquêtes déjà réalisées par la ville de Rouen, qu'elle complètera par des entretiens semi-directifs, des

observations directes in situ, et l'analyse de données démographiques permettant de faire des projections à moyen et long terme de l'évolution de la population pour déterminer les besoins en termes de loisirs actifs et de bien-être dans une vision inclusive.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large de revalorisation et de réaménagement de l'île Lacroix. En parallèle de ce projet, plusieurs initiatives ont été prises en faveur de ce lieu de vie : lancement de l'appel à projet pour le devenir du bâtiment nord de l'île Lacroix, questionnement sur la réinvention de l'ancien complexe aquatique Océade...

Présentation du Rapport relatif au Développement Social Urbain et à la politique de la ville pour les activités de 2020.

Forte de ses valeurs de solidarité et de respect de l'équilibre des territoires, la Ville de Rouen se donne pour ambition de garantir « un droit à la Ville » pour tous.

Les projets de territoire inscrits dans le contrat de ville 2015-2022 veulent répondre aux objectifs qui recourent les trois principaux piliers de la politique de la ville : cohésion sociale, développement de l'activité économique et de l'emploi, cadre de vie et renouvellement urbain.

Ainsi, la Ville de Rouen souhaite poursuivre la mutation de ses quartiers les plus fragiles en réduisant les inégalités socio-économiques entre ses territoires, en améliorant les conditions de vie de chacune et chacun par une intervention publique adaptée aux spécificités de ces quartiers.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée vers les quartiers prioritaires de Rouen : le quartier des Hauts de Rouen (composé de quatre secteurs : la Grand'Mare, la Lombardie, le Châtelet, et les Sapins), et le quartier de Grammont. Les actions de développement social urbain mises en œuvre sur ces quartiers dans le cadre de la Dotation de Solidarité s'élèvent à un montant de 3.816.212 € en 2020.

Des projets d'envergures qui font rayonner le territoire.

Approbation du Projet Partenarial d'Aménagement du Quartier Saint-Sever-Nouvelle Gare.

Depuis de nombreuses années, les acteurs du territoire ont engagé une réflexion visant à résoudre la saturation du nœud ferroviaire rouennais et à développer l'attractivité de la Métropole Rouen Normandie, tout en prenant en compte l'immense défi que représente le changement climatique.

Dans le cadre d'accords entre les différentes parties du projet, des études de stratégie et de programmation ont été menées. Elles ont abouti à la définition du projet Saint-Sever Nouvelle Gare, qui se décline autour de deux axes principaux :

- Accueillir la nouvelle gare de Rouen, prévue dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (L.N.P.N.). Un équipement structurant la mobilité métropolitaine et régionale, au cœur du projet de l'Axe-Seine.
- Développer le centre-ville rive gauche de Rouen, en créant un nouveau quartier urbain mixte autour de la nouvelle gare et en redynamisant le quartier Saint-Sever existant, 1er pôle tertiaire du territoire.

Pour faire aboutir ce projet urbain complexe, de manière coordonnée avec les études réalisées et dans le calendrier fixé par le Ministère des Transports, les partenaires ont conclu un Projet Partenarial d'Aménagement (P.P.A).

Le P.P.A. poursuit les objectifs suivants :

- Créer une nouvelle centralité au service du développement économique et du rayonnement de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie ;
- Contribuer au rayonnement et à l'attractivité de Rouen, de la Métropole et de la Normandie, par l'ampleur du projet et le fait qu'il est en interface avec la L.N.P.N. et intègre la nouvelle gare de Rouen ;
- Intégrer un nouveau quartier à l'échelle de la Ville de Rouen et de la Métropole accueillant des activités économiques, des services et de l'habitat autour de la nouvelle gare ;
- Développer un système de transport et de mobilités alternatives à la voiture individuelle autour de la gare et de ce nouveau quartier, offrant la meilleure accessibilité pour le plus grand nombre ;
- Bâtir un quartier résilient, adapté aux risques climatiques futurs.

Cette visibilité régionale et nationale ouvre la possibilité de financements de la part de la Région et de l'Etat. Sur le plan de la gouvernance, le projet de contrat P.P.A sera copiloté par le Préfet de Normandie, le Président de la Région, le Président de la Métropole, associant la Ville de Rouen, S.N.C.F. Immobilier, S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Gares et Connexions, maîtres d'ouvrage de la ligne et de la gare nouvelle, l'Établissement Public Foncier de Normandie et Voies Navigables de France.

Le contrat de P.P.A. définit la feuille de route et les modalités opérationnelles et financières des actions à conduire d'ici 2025 avec pour objectif de :

- Coordonner les projets ferroviaire et urbain ;
- Réaliser les études pré-opérationnelles du secteur de la nouvelle gare et déterminer les procédures d'aménagements opérationnelles (2021-2024) ;
- Mobiliser le foncier nécessaire au projet ;
- Concevoir le système de mobilités et d'accessibilité à la nouvelle gare ;
- Redynamiser le centre-ville rive-gauche.

A ce stade, le montant des études pré-opérationnelles est estimé à 5.265.000 € H.T. Les contributions des parties seront affinées, notamment dans le cadre des négociations du prochain Contrat de Projet Etat Région et du prochain Programme opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional de l'Union européenne. A ce propos, les partenaires sont convenus qu'une actualisation du présent

contrat sera proposée d'ici un an pour affiner le cadre de financement. Le Projet Partenarial d'Aménagement est d'une durée de 20 ans, correspondant à la durée estimée de réalisation du projet.

Le Conseil Municipal a ainsi voté les termes du P.P.A et a souhaité conclure ce contrat avec les différentes parties prenantes.

Adoption du projet du centre André-Malraux, lieu d'expérimentation des droits culturels.

Depuis sa création en 1976, le centre André-Malraux est un établissement phare des Hauts de Rouen. Il accueille des activités culturelles, des associations, une bibliothèque.... Le projet et les objectifs du centre ont évolué au cours du temps, en fonction des priorités fixées.

Le projet culturel du centre André-Malraux franchit une nouvelle étape en 2021, avec ce nouveau projet. C'est l'occasion de donner un nouveau souffle à son action sur le territoire, en cohérence avec la candidature de Rouen en tant que Capitale Européenne de la Culture en 2028. Le centre André-Malraux a vocation à devenir un exemple de maison de fabrique artistique, culturelle et citoyenne.

3 axes se dessinent autour du projet pour répondre à ces enjeux :

- Faire du centre André-Malraux un lieu ouvert, accueillant, pour toutes et tous.
- Faire du centre André-Malraux un lieu de toutes les cultures (apprentissage, pratiques artistiques et culturelles amateurs et professionnelles ...)
- Faire du centre André-Malraux un lieu citoyen, lieu d'expression et de pratique de la démocratie.

Acquisition du « Centre Binet » : vers un nouveau lieu dédié à l'éducation à la nature à Rouen ?

Dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources et conformément à l'Agenda 21, la Ville de Rouen a engagé un important programme de protection et de mise en valeur du site naturel urbain de Repainville à travers l'aménagement d'un Parc Naturel Urbain couvrant un périmètre de l'ordre de 10 hectares.

En complément de cet aménagement, la Ville de Rouen effectue une veille sur les propriétés voisines à celles du Parc. Lors de la séance du 29 mars 2021, le Conseil Municipal a ainsi approuvé l'acquisition d'une propriété située 5 bis, route de Lyons- la-Forêt. La maison dite « Centre Binet », située 1B, route de Lyons-la-Forêt jouxte le parc de Repainville. Son propriétaire n'en ayant plus l'utilité, il a proposé à la Ville d'acquiescer ce bien.

L'acquisition du « Centre Binet » permettrait de dédier cet espace à l'éducation à la nature et à l'environnement, à la vulgarisation scientifique, à l'action citoyenne sous la forme de chantiers participatifs d'entretien et de restauration écologique, à destination d'un large public, dont les écoliers rouennais.

Rouen, Ville pionnière en matière de démocratie participative et d'égalité femmes-hommes

Le nom de Marie Marvingt attribué à la piscine dite « du Boulingrin » et la future station TEOR.

Dans le cadre de l'extension de la ligne T4 du Boulingrin au CHU, une nouvelle station TEOR va être créée. Située boulevard de Verdun, cette extension desservira notamment la piscine du Boulingrin. Par souci de cohérence, la piscine sera bien sûr dénommée du même nom que la nouvelle station TEOR.

Soucieuse de développer la place des femmes dans l'espace public, la Ville de Rouen a souhaité donner le nom d'une femme reconnue pour ses mérites à cette nouvelle station. C'est pourquoi la Ville a organisé une consultation en ligne, durant plusieurs semaines, où les Rouennaises et les Rouennais étaient invités à donner leur avis.

4 noms étaient proposés au vote. Les femmes proposées étaient soit en rapport avec la première guerre mondiale (en lien avec le Boulevard de Verdun), avec la santé (proximité avec le CHU) ou avec le sport et notamment la natation (en lien avec la piscine). Les Rouennais avec 1304 votes sur les 3299, ont choisi Marie Marvingt (1102 votes pour Christine Caron, 447 pour Suzanne Noël et 196 pour Louise Riggall).

Née le 20 février 1875 à Aurillac (Cantal) et décédée le 14 décembre 1963 à Laxou (près de Nancy, en Meurthe-et-Moselle), Marie MARVINGT est une pionnière de l'aviation, inventrice, sportive, alpiniste, infirmière et journaliste française. Pour ses prises de risques et son goût de l'aventure, elle gagna un surnom : la fiancée du danger. Elle se fait connaître par ses multiples exploits dans des disciplines sportives comme l'alpinisme, le cyclisme, le tir sportif, la natation et de nombreux autres sports. En 1901, elle obtient son brevet de pilote aérostier et effectue en 1903 son premier trajet Rouen Lamballe en ballon. Lors de la première guerre mondiale, elle devient infirmière et correspondante de guerre. Décidant de rejoindre le front comme poilu, Marvingt y reste 47 jours déguisée en homme avant d'être démasquée. Elle aidera ensuite à l'évacuation des blessés. Elle ne fut pas simplement 'la fiancée du danger' mais aussi une héroïne du courage.

Dénomination du square Elisabeth CHIROL situé dans le quartier Saint-Nicaise : la Ville de Rouen s'engage pour la représentation des femmes dans l'espace public !

Suite à l'appel à projets citoyens lancé par la Ville de Rouen au printemps 2018, l'association la Boïse de Saint-Nicaise a proposé d'aménager la place située à l'angle de la rue de la Roche et de la rue de la Cage afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Saint-Nicaise. Ce projet d'amélioration du quartier comprend l'aménagement de la place mais également la réalisation de fresques et la dénomination de la place.

Dans le cadre du réaménagement de la place en septembre 2021, l'association a proposé de la nommer « square Elisabeth CHIROL ». Elisabeth CHIROL, née le 4 février 1915 à Rouen et morte le 10 mai 2001 à Rouen, est une historienne française contemporaine, spécialiste de la Renaissance. Elle a été

présidente de l'association des Amis des Monuments Rouennais et ancienne conservatrice des musées départementaux. Le Conseil Municipal a adopté cette dénomination.

Cette décision fait écho à la détermination de la Ville de Rouen d'être un exemple en matière d'égalité femmes-hommes, et à sa volonté de développer la place des femmes dans l'espace public. C'est pourquoi, par exemple, la Ville de Rouen a souhaité donner le nom d'Anne Sylvestre à l'école élémentaire Cavellier de la Salle.

Adoption d'une stratégie de participation citoyenne : création de 7 ateliers de quartier à Rouen.

Lors du dernier Conseil municipal du 30 juin 2021, La Ville de Rouen s'est dotée d'une nouvelle stratégie de développement de la démocratie et de participation citoyenne sur le territoire.

L'enjeu est de répondre à l'attente des citoyennes et des citoyens, en instaurant davantage de démocratie grâce à la mise en œuvre d'instances et d'outils de gouvernance partagée pour réfléchir, élaborer, développer et évaluer l'action publique, mais aussi par le renforcement de la capacité d'action des citoyennes et des citoyens en encourageant et accompagnant leur(s) projet(s).

Dans le cadre de cette stratégie, il est décidé la création d'Ateliers de quartier. Ils remplacent les précédents « Conseils de Quartier » et s'inscrivent dans le cadre de la loi Démocratie de proximité de 2002, portant l'obligation pour les communes de plus de 80.000 habitants de mettre en place des instances de démocratie de proximité. Ils travaillent davantage en mode projet, et permettent un échange plus constructif avec les citoyens.

Les Ateliers de Quartiers seront au nombre de sept, ouverts à toutes et tous sur la base du volontariat. Ils sont animés par les élus de quartiers, en lien avec l'Adjointe en charge de la démocratie participative. Dans les Quartiers Prioritaires politique de la Ville (QPV) Grammont et Hauts de Rouen où existent des conseils citoyens, ces conseils citoyens jouent le rôle d'Ateliers de quartier. Ces Sept ateliers de quartier sont mis en place avec les dénominations suivantes :

- Centre-ville rive droite
- Centre-ville rive gauche et ile Lacroix
- Côteaux Ouest et Lucilline
- Gare-Jouvenet
- Jardin des plantes-Saint-Clément
- Pasteur-Saint-Gervais
- Quartiers Est

Le rôle des ateliers de quartier consiste à :

- Faire émerger des nouveaux projets, soit portés par les habitants (et nécessitant ou non un accompagnement de la ville), soit des projets que la Ville pourrait mener en concertation avec les habitants. Ces projets pourraient être instruits dans le cadre de l'Appel à projets citoyen ;
- Organiser la consultation et la concertation des habitants sur des projets municipaux concernant leur quartier ;
- Informer les habitants sur l'ensemble des projets concernant leur quartier.



En tant qu'instance de démocratie participative de proximité, les ateliers de quartier se réunissent selon deux modalités : la réunion publique et les groupes de travail.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Rouen : <https://rouen.fr/seances-conseil-municipal>



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53